

Réunion du 22 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 84
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Nadia GRAMMONTIN, Loïc COUNTRY, Nathalie DUPLEIX, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Véronique ETCHART (pouvoir à M. Jacques CLAVÉ), Jean-Pierre FAYET, Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (pouvoir à M. Robert HAGET), Marc PEREZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU.

RAPPORT N° 2 : ZONE DU BALAGUE A BAIGTS-DE-BEARN : VENTE D'UN TERRAIN A M. SAN AUGUSTIN (BPSI)

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Dans un courrier en date du 26 novembre 2020 adressé à M. le Président, M. SAN AUGUSTIN exprimait son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée A 1034 sur la commune de Baigts-de-Béarn d'une superficie de 2 034 m².

M. SAN AUGUSTIN est gérant de la société BEARN PROTECTION SECURITE INTERVENTION (BPSI) qui est actuellement locataire à Orthez en bail précaire suite à des inondations survenues dans ses anciens locaux situés dans le quartier Castetarbe à Orthez.

Depuis sa création en 1993, cette société est en pleine croissance, les effectifs sont passés de 20 salariés en 2019 à 30 fin 2020. BPSI souhaite aujourd'hui occuper ses propres locaux qui pourraient se trouver sur la commune de Baigts-de-Béarn, lieu de résidence de son gérant.

Devant l'urgence du déménagement qui devra être effectif tout début avril 2021 et les contraintes financières de l'entreprise, M. SAN AUGUSTIN souhaite installer des algécos sur la parcelle. Il lui a été demandé de porter une attention toute particulière à la qualité des aménagements, y compris paysagers qui seront réalisés afin de minimiser l'impact visuel des algécos.

Dans un courrier en date du 28 décembre 2020, France Domaine estime le prix du terrain à 14 €/m², le prix de vente serait donc de 28 500 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente de la parcelle cadastrée, sur la commune de Baigts-de-Béarn, A 1034 d'une superficie de 2 034 m², à M. SAN AUGUSTIN ou à toute société représentée par lui,
- **de fixer** le prix de vente à 14 €/m² HT,
- **de demander** à M. SAN AUGUSTIN de s'engager à réaliser des aménagements de qualité afin de minimiser l'impact visuel des algécos,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, demande de certificat d'urbanisme, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

